



N° DEC-2023/16

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « LES Z'IMPROBABLES » RELATIF A LA PIECE DE THEATRE INTITULEE « BURLINGUE » QUI SE DEROULERA LE 22 OCTOBRE 2023

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat proposé par l'association « LES Z'IMPROBABLES » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec l'association « LES Z'IMPROBABLES » (*sise 7 rue du Château – 77400 DAMPMART*) relatif à la pièce de théâtre intitulée « BURLINGUE » ;

ARTICLE 2 : Dit que cette pièce de théâtre se déroulera le 22 octobre 2023 à 20h30 à la salle Jean-Baptiste Corot ;

ARTICLE 3 : Dit que le montant de la prestation sera de 350 € net (*trois cent cinquante euros*) ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un *donner acte*. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 18 juillet 2023

Décision affichée le :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

31 JUL. 2023

Pour le Maire et par délégation,
La 8^{ème} adjointe

Stéphanie MARINHO

